

Quatre figures d'université dans (ou hors) la ville

Hélène DANG VU

Géographe, Université de Nantes, UMR 6590 ESO-Nantes
helene.dangvu@univ-nantes.fr

Résumé Quatre figures d'université dans la ville sont présentées à travers une analyse rétrospective des modèles d'aménagement universitaire en Europe et en Amérique du Nord. Ces derniers informent sur les rapports des universités avec la ville et ses acteurs car ils sont à la fois la traduction d'une posture *a priori* de l'université dans la ville – l'expression de son rôle et de sa place dans le territoire qui l'accueille – en même temps qu'ils conditionnent *a posteriori* son insertion urbaine. Ce sont quatre figures qui apparaissent dans des contextes et des époques différentes et dont les universités héritent aujourd'hui.

Mots-clés Universités, villes, campus, aménagement universitaire.

À l'occasion de l'Opération Campus en 2008¹, universités et collectivités locales ont souligné leurs intérêts mutuels et parfois même, annoncé des engagements communs. Le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)² de Montpellier présentait son projet comme celui d'un « *campus ancré au cœur de la ville qui participe et bénéficie pleinement de la vie de la cité* »³. En Ile-de-France, le Campus Condorcet⁴ a été conçu pour être « *un campus urbain, dont la vocation originale est d'intégrer les activités et les populations universitaires au tissu même de la ville* »⁵ tandis que l'Université de Strasbourg déclarait

qu'elle « *[devait] s'ouvrir sur la ville* » et prévoir « *un développement ancré dans le tissu urbain, (...) qui accompagne celui de la Ville* »⁶. Les rapports entre universités et villes ne sont pourtant pas aussi lisses qu'il n'y paraît. Ils ne l'ont d'ailleurs jamais été comme le montrent les quatre grandes figures qui ont marqué l'histoire plurielle des universités⁷. Ce ne sont pas quatre étapes d'une même histoire mais plutôt quatre formes de rapport entre l'université et la ville, qui sont apparues dans des contextes et à des époques différentes et dont les universités héritent aujourd'hui.

1 L'Opération campus est un appel d'offre lancé par l'État français pour financer des projets d'aménagement des campus. Douze sites ont été retenus.

2 Créés par la loi n°2006-450 du 18 avril 2006 de programme pour la recherche, les PRES sont des regroupements d'universités et d'écoles.

3 Université Montpellier Sud de France (2008), *Opération campus, faire de l'université de Montpellier une des cent premières mondiales*, p.73.

4 Le campus Condorcet se construit sur deux sites : Paris - Porte de la Chapelle et Aubervilliers.

5 Universités Paris 1, 8 et 13, l'EHESS, l'EPHE, l'École nationale des Chartes et l'INED (2008), *Campus Nicolas de Condorcet, pour les Sciences de l'Homme et de la Société Paris - Aubervilliers*, Juin, p. 3.

6 Université de Strasbourg (2008), *Opération campus, candidature de l'Université de Strasbourg*, p.31.

7 J. Verger (1986) met en garde contre une vision anachronique qui attribuerait à l'université une histoire linéaire, « *des caractéristiques irréductibles et des fonctions absolument spécifiques qu'elle remplirait, vaille que vaille, quels que soient le milieu et l'époque auxquels elle doit s'adapter* » (*ibid*, p. 5).

1. L'institution urbaine

L'université est incontestablement une invention et un marqueur fort de la ville médiévale. Ce n'est pas un hasard si le mouvement de création des universités s'initie au cours du bas Moyen Âge, lorsque les villes européennes connaissent un foisonnement commercial, culturel et politique, particulièrement intense. C'est l'extrême proximité entre le développement des universités et des villes qui a conféré aux premières une posture d'institution urbaine, permettant aux communautés universitaires de faire pression sur les autorités locales et défendre leurs intérêts.

Elles sont des institutions urbaines sans pourtant posséder de patrimoine : les salles de cours sont le plus souvent louées par les maîtres et les assemblées et examens ont lieu dans des églises ou des couvents. L'université médiévale est une corporation professionnelle qui en tant que telle, se concentre dans quelques rues de la ville. A Paris, étudiants et maîtres se retrouvent sur la montagne Sainte-Geneviève, à Montpellier autour de l'église Saint-Firmin et Sainte Foy, à Bologne autour des églises S. Salvatore, S. Petronio et S. Domenico. Mais la corporation ne se contente pas de simplement occuper un quartier. Elle y exerce aussi un pouvoir de contrôle et de régulation. À Paris, les métiers qui dépendent directement de l'université (copistes, relieurs ou libraires), lui versent une caution pour ouvrir leurs commerces. Dans le Pré-aux-Clercs, les droits de justice de l'université sont très étendus. L'université peut même modérer le prix des loyers sur la rive gauche. Mais dans une économie de subsistance, ce « groupe de non-producteurs » n'est pas toujours bien perçu par les gouvernants. Parfois peu aisés, la présence de ces étudiants déséquilibre l'économie de la ville et pose des difficultés pour les autorités à gérer les stocks de ravitaillements (Le Goff, 1999).

L'ambiguïté des rapports des universités avec les autorités urbaines et puissances supérieures (princes, empereur, pape) lui confère du pouvoir : grâce à cette mise à distance, elles jouent des oppositions et obtiennent la protection des uns contre les attaques des autres. Il s'agit en réalité d'une instrumentalisation réciproque entre universités et autorités civiles et religieuses. D'un côté, les universités ont joué des rivalités entre les grandes puissances de l'époque pour obtenir des privilèges et assurer l'indépendance de leur communauté. D'un autre, les universités ont été prises à partie dans la guerre d'influence qui opposait le Saint-Siège au Saint-Empire romain germanique. Enfin les autorités urbaines bien que méfiantes vis-à-vis de cette institution, en usaient tout autant pour faire valoir leur puissance et leur influence dans un contexte de fortes rivalités entre les cités.

2. L'acteur anti-urbain

Les universités pionnières d'Amérique du Nord inventent un autre modèle d'implantation, à l'opposé de celui proposé par les universités médiévales européennes : celui du campus hors la ville. La première université américaine est effectivement créée volontairement loin de la grande ville. Son fondateur, le pasteur puritain John Harvard en 1636, souhaitait installer sa communauté de théologiens dans la petite commune de Cambridge dans le Massachussetts, à quelques *miles* de Boston. Il espérait ainsi épargner à sa communauté les contraintes et influences des autorités régaliennes. Dans ce dessein, il imagine un complexe dans lequel la communauté universitaire⁸ pourrait vivre en autonomie. La référence au modèle des collèges britanniques du XIV^e et XV^e siècle est explicite aussi bien dans le contenu des enseignements que dans le plan du site universitaire : l'université se dote de logements, de locaux pour les cours, pour le culte et des espaces

⁸ À sa création, l'université ne regroupait que neuf étudiants et un professeur de théologie !

dédiés au repos. La vie des étudiants s'organise selon un rythme monacal, partagée entre des enseignements théoriques et les activités imposées par la vie en communauté. L'université nord-américaine se présente donc d'abord comme une communauté aux modes de vie propres et en retrait de la société.

La forte influence du courant protestant puritain dans les colonies anglaises explique en grande partie cette défiance envers la ville et ses mœurs (Turner, 1984). Considérée comme un lieu de tentations et de dépravations, la ville y est aussi perçue comme un lieu insalubre, propice à la propagation des maladies de par la promiscuité qu'elle impose à ses habitants. À l'inverse, la campagne et la nature sont idéalisées : elles sont associées au calme, aux grands espaces, à la santé physique et morale. Le site dans lequel s'installent les universités nord-américaines met en scène une nature apaisante mais toujours méticuleusement entretenue. La pelouse centrale qui se nomme « campus », devient le symbole et la dénomination du modèle d'aménagement universitaire américain. Contrairement aux universités médiévales en Europe, les universités américaines se constituent donc un patrimoine immobilier dès leur création. Les préceptes idéologiques à l'origine de l'invention du campus donnent un rôle majeur au territoire de l'université, en tant qu'espace approprié et lieu de vie de la communauté. Mais à la différence des universités médiévales européennes, ce territoire est créé *ad hoc* par l'université pour mieux être maîtrisé.

3. Un grand équipement national

Le modèle du campus est adopté en France pendant la seconde moitié du XX^e siècle mais selon des logiques d'implantation différentes de l'Amérique du Nord : si les campus sont localisés le plus souvent en périphérie des agglomérations, ce n'est pas pour épargner les étudiants de prétendus maux de la ville mais davantage pour protéger les centres urbains des agitations étudiantes et surtout parce que le foncier y est dispo-

nible. Le campus est le plus souvent « posé » comme une entité sans réelle porosité avec le reste du territoire. Peut-être est-ce d'ailleurs une des particularités majeures des campus à la française que de fonctionner comme des « zones universitaires » à la manière des zones d'activités. Ces campus ont été conçus selon le même mode opératoire que les « zones à urbaniser en priorité » (ZUP). Ce sont en ce sens, des ouvrages tout à fait symptomatiques de la manière dont les questions foncières furent réglées pendant les trente glorieuses.

Autre grande différence, les campus ne sont pas construits en France par les universités elles-mêmes comme aux États-Unis mais sous l'impulsion de l'État (puisque les universités françaises sont sous sa tutelle), en réponse à la massification de l'enseignement supérieur. L'obtention du baccalauréat se généralisant pour les classes d'âge issues du « boom » démographique d'après-guerre, le nombre d'étudiants augmente considérablement au cours de la décennie 1960 : ce sont en moyenne 40 000 étudiants supplémentaires que les facultés doivent accueillir entre 1960 et 1968 dans des locaux sous-dimensionnés (Prost, 1997). Ils étaient 135 000 étudiants inscrits en 1953, ils sont 760 000 au début de la décennie 1970 (Poirrier, 2009). Devant l'urgence de la situation, l'État lance donc de grands chantiers au cours de la décennie 1960, pour agrandir les facultés existantes et en créer de nouvelles, le tout dans le cadre de grands plans nationaux qui visent la modernisation du pays. Les universités sont ici envisagées comme des grands équipements nationaux et en tant que tels, sont au mieux réparties sur la carte nationale. Si de nouvelles universités sont créées en région parisienne pour absorber les étudiants qui y sont toujours plus nombreux, l'État tente de limiter en amont les flux migratoires de la province vers Paris en ouvrant des sites universitaires sur le pourtour du bassin parisien (à Amiens, Reims, Rouen et Orléans) et s'efforce de créer des universités dans des régions sous-équipées pour atténuer les contrastes au sein du territoire national et ajuster le réseau universitaire à la hiérarchie des villes françaises : alors qu'il exis-

tait déjà des universités à Poitiers et à Besançon, ce n'était pas le cas de villes plus importantes comme Nice, Metz, Brest, Saint-Étienne, Mulhouse, Orléans ou Perpignan.

L'implication de ces nouveaux grands équipements nationaux dans le territoire local n'est pas explicitée. Cela ne signifie pas qu'elle est inexistante : chercheurs, recteurs, présidents d'université, se sont très vite engagés dans leur région et ont toujours monté des partenariats avec les acteurs locaux. Raymond Dugrand à Montpellier, Herri Le Moal à Rennes, ont été de ces universitaires bâtisseurs. Mais ces rapports ont longtemps été le fait de relations interpersonnelles des membres de l'université, plus que d'une posture de l'établissement en tant qu'entité organisationnelle.

Cette figure n'existe plus en tant que telle aujourd'hui car les universités françaises se sont affirmées au cours d'un processus long d'autonomisation⁹, en tant qu'acteur de leur propre développement et plus loin de leur territoire local. Mais il en subsiste toujours des traces : un attachement par exemple, de la communauté universitaire à l'indépendance de leur établissement face aux intérêts locaux, à l'égalité de traitement des établissements sur le territoire national, tout comme l'implication relative des universités dans la vie locale et urbaine.

4. Le producteur urbain

La dernière figure d'université dans la ville correspond aux universités qui adoptent, en tant qu'entités organisationnelles, une posture de producteur urbain. Ce sont des universités qui participent au développement et à l'aménagement de la ville dans le cadre de leur politique d'établissement. Bien qu'éloignées de leurs missions

premières, cet engagement leur permet d'agir sur les conditions d'accueil de leurs membres, c'est-à-dire un élément d'attractivité qui peut être stratégique dans un contexte concurrentiel entre universités.

Il y a bien des manières d'agir sur la ville. Certaines construisent simplement leurs propres bâtiments dans le tissu urbain et transforment bien que modestement, leur environnement. D'autres se lancent dans des opérations immobilières lucratives et jouent le rôle du promoteur immobilier. De nombreuses universités (toutes en Amérique du Nord) s'engagent auprès des communautés locales via des actions sociales et charitables tandis que d'autres réalisent de grands projets urbains (de renouvellement urbain notamment). On observe aussi des universités qui élaborent des schémas d'orientation, jouent de leur influence, en tant qu'acteur stratégique de l'agglomération. Enfin il existe une université – et c'est un cas unique – qui joue le rôle d'un établissement public d'aménagement : l'université catholique de Louvain (UCL). L'UCL a en effet créé au début des années 1970, la ville de Louvain-la-Neuve en Belgique et continue aujourd'hui à en être le gestionnaire et le promoteur (Remy, 2007).

La figure de l'université-producteur urbain est bien moins fréquente en France qu'en Amérique du Nord ou même que dans d'autres pays européens car elle suppose la décentralisation des pouvoirs de décision au niveau de l'établissement, telle qu'elle fut imposée aux universités françaises en 2007 (loi LRU).

L'engouement des universités françaises pour l'Opération Campus a montré en 2008, une certaine appétence à adopter cette posture. Mais de nombreuses incertitudes demeurent. Outre les moyens financiers, ce type de posture exige de

9 Ce processus d'autonomisation débute avec la création des universités par la loi Faure en 1968 et s'est poursuivi lors de leur contractualisation dans les années 1980 (Musselin, 1997) et avec la loi relative aux libertés et responsabilités des universités en 2007 (LRU)

l'université de nouvelles compétences pour être capable d'élaborer et surtout de mettre en œuvre politiques et actions urbaines. Une improvisation des universités dans la production urbaine pourrait s'avérer désastreuse eu égard aux risques réels de ces opérations. Les réticences des universités et PRES à s'engager dans des partenariats publics-privés ne sont certainement pas infondées tant les universités françaises apparaissent vulnérables dans ce nouveau champ d'action. Si elles ont sans aucun doute intérêt à assumer leur rôle d'acteurs urbains, on ne peut souhaiter qu'elles s'engagent dans des opérations urbaines trop ambitieuses avant d'avoir consolidé les compétences nécessaires pour être du côté de la maîtrise d'ouvrage.

Ces quatre figures de l'université dans la ville - l'institution urbaine, l'acteur anti-urbain, l'équipement national déconcentré, le producteur urbain - sont quatre formes de rapports dont les universités héritent aujourd'hui. L'université de Nantes, bien qu'elle ait été refondée tardivement (décret du 29 décembre 1961), présente à travers ses différents sites, des formes d'insertion dans la ville qui ne sont pas sans rapport avec les caractéristiques des grandes figures qui viennent d'être présentées¹⁰. Les facultés insérées dans le tissu urbain du centre de Nantes font de l'université une institution, un attribut de la métropole nantaise. Les sites de la Lombarderie et du Tertre sont directement hérités de la figure du grand équipement national : construits et développés dans le cadre du IV^e et V^e plans nationaux, les liens entre ces campus et la ville sont toujours à consolider. Quant aux sites de la Chantrerie et de Fleuriaye, ils sont complètement à l'écart de l'agglomération. La création de nouvelles lignes de transport devrait mieux les connecter au reste de la ville. Aujourd'hui, des services stratégiques de l'université de Nantes montrent une certaine appétence à faire de l'université un producteur urbain au sens de participant intentionnel et volontaire de la ville. Des réflexions sont en cours sur les usages et pratiques au sein des différents sites de l'université, sur les notions d'éco-campus, sur les rapports entre université et ville. Ce sont autant de signes qui montrent un désir réel de l'université à être acteur de la ville voire à en être un des producteurs. Reste à savoir si elle en a les moyens et les capacités.

téristiques des grandes figures qui viennent d'être présentées¹⁰. Les facultés insérées dans le tissu urbain du centre de Nantes font de l'université une institution, un attribut de la métropole nantaise. Les sites de la Lombarderie et du Tertre sont directement hérités de la figure du grand équipement national : construits et développés dans le cadre du IV^e et V^e plans nationaux, les liens entre ces campus et la ville sont toujours à consolider. Quant aux sites de la Chantrerie et de Fleuriaye, ils sont complètement à l'écart de l'agglomération. La création de nouvelles lignes de transport devrait mieux les connecter au reste de la ville. Aujourd'hui, des services stratégiques de l'université de Nantes montrent une certaine appétence à faire de l'université un producteur urbain au sens de participant intentionnel et volontaire de la ville. Des réflexions sont en cours sur les usages et pratiques au sein des différents sites de l'université, sur les notions d'éco-campus, sur les rapports entre université et ville. Ce sont autant de signes qui montrent un désir réel de l'université à être acteur de la ville voire à en être un des producteurs. Reste à savoir si elle en a les moyens et les capacités.

Bibliographie

LE GOFF J., 1999. *Un autre Moyen Âge*. Paris, Gallimard, 1307 p.

POIRRIER P. (dir.), 2009. *Paysages des campus : urbanisme, architecture et patrimoine*, éditions universitaires de Dijon, 187 p.

MERLE R., 1974. *Derrière la vitre*. Paris, Gallimard, 544 p.

MUSSELIN C., 1997. Les universités à l'épreuve du changement : préparation et mise en œuvre des contrats d'établissement, *Sociétés Contemporaines*, octobre, pp. 79-101.

PROST A., 1997. *Éducation, société et politiques : une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*. Paris, Seuil, 254 p.

REMY J., 2007. *Louvain-la-Neuve, une manière de concevoir la ville : genèse et développement*. Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 129 p.

TURNER P. V., 1984. *Campus: an American planning tradition*. Cambridge (MA), The MIT Press, 350 p.

VERGER J. (dir.), 1986. *Histoire des universités en France*. Toulouse, Privat, 432 p.

10 Cette situation en archipel n'est d'ailleurs pas une exception nantaise. On la retrouve à Bordeaux, Poitiers, Angers, etc.